

ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENTATION DE CIRCULATION **SUR LA RUE PASTEUR:**

Le Maire de La Chapelle Saint-Ursin (Cher),

Vu les articles R417-1 à R417-13 du Code de la Route :

Vu les articles L2213-1 à L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de CEE BERRY 113 rue de Brasserie 18200 Saint Amand Montrond pour des travaux de renouvellement de la ligne basse tension aérienne ;

Considérant que la vitesse doit être réglementée afin d'assurer la sécurité des riverains et des usagers :

ARRETE

Article 1 : La vitesse sera limitée à 30 km/h rue Pasteur du lundi 27 octobre au vendredi 7 novembre 2025.

Article 2 : La présente réglementation prendra effet dès la pose de la signalisation adéquate.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé pour ampliation à :

- -Monsieur le Commissaire général, Directeur départemental de la police nationale du Cher,
- -Monsieur le Brigadier-chef principal de la police municipale,
- -Le demandeur.

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Chapelle Saint-Ursin, le 29 septembre 2025.













Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales £2213-1 à L2213-6.1

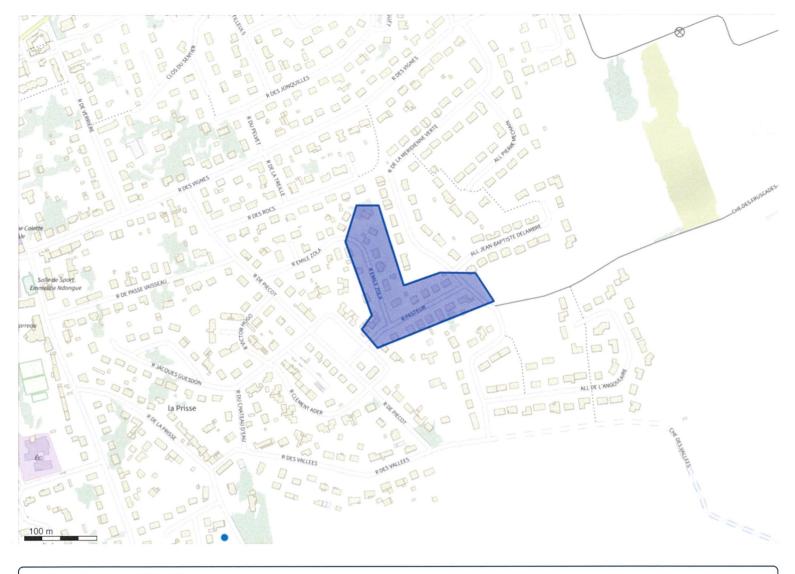


803222797

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise			
Nom : SIMEON Prénom : Paul			
Dénomination : CEE BERRY Représenté par :			
Adresse Numéro : 113 Extension : Nom de la voie : Rue de Brasserie			
Code postal 18200 Localité :ST AMAND MONTROND Pays : France			
·			
Téléphone 0, 6, 1, 5, 5, 6, 4, 3, 4, 7, Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : paul.simeon@vinci-energies.net			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom:			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :			
Code postalLocalité :Pays :			
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel:			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n°			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue Pasteur			
Code postal 1,8,5,7,0, Localité : LA CHAPELLE ST URSIN			
Nature et date des travaux			
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : Description des travaux : Renouvellement ligne Basse Tension aérienne.			
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :			
Date prévue de début des travaux : 2 7 1 0 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) :15			
Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) :1_5_ Date de début de réglementation _271_02_0_2_5_ Restriction sur section courante Restriction sur bretelles			
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants			
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation Basculement de circulation sur chaussée opposée			
Circulation alternée : Par feux tricolores			
Restriction de chaussée :			
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)			

Interdiction de : Circuler Véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : 30 km/h Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :	Stationner véhicules légers poids lourds	Dépasser véhicules légers poids lourds	
Autres prescriptions :			
La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :			
Dénomination : Extension :	Prénom :		
Code postalLocalité :	Pays	S:	
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :			
Pièces jointes à la demande			
Afin de faciliter la compréhension et l'instr	ruction du dossier, la demande d'arrêté es	st accompagnée d'un dossier comprenant :	
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers			
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème	Plan des travaux 1/200 ou 1/500 en	ne Schéma de signalisation	
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 0	00 ^{ème}		
J'atteste de l'exactitude des informations fournies			
Fait à : ST AMAND MONTROND		Le: 2 3 0 9 2 0 2 5	
Nom : SIMEON Prénc	om : Paul Qualité :	20.	



Système géodésique : WGS 84

EPSG: 4326

Emprise au format GML:

<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.33062543,47.06171495 2.33126916,47.06170764 2.33160176,47.06135683
2.32947745,47.06077213 2.32918777,47.06100601 2.32937016,47.06118142 2.32888736,47.0621023 2.32909121,47.06255543
2.32949891,47.06255543 2.32996025,47.06155416 2.33062543,47.06171495/gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></pml:Polygon></pml:polygonMember></pml:MultiPolygon>

Polygone 1

(47.061715 2.330625); (47.061708 2.331269); (47.061357 2.331602); (47.060772 2.329477); (47.061006 2.329188); (47.061181 2.329370); (47.062102 2.328887); (47.062555 2.329091); (47.062555 2.329499); (47.061554 2.329960); (47.061715 2.330625);

